REVUE AFRICAINE

NUMERO 84

ANNEE 1940

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS

- Etudes de littérature arabe moderne, par M. BEN-CHENEB.
- Le Commerce anglais avec le Maroc pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Importations et Exportations, par J. CAILLE.
- Le mouvement de la population dans les territoires du Sud, par R. CAPOT-REY.
- Textes arabes du Sud Algérois, par A. DHINA.
- Un Astronome français à Alger en 1729, par M. EMERIT.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

Vol. 84

1940

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1940



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-QUATRIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1940)

S. Ben Cheneb. — Etudes de littérature arabe moderne (*suite et fin*) 77

J. Caillé. — Le commerce anglais avec le Maroc pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Importations et Exportations 186

J. Cantineau. — Les parlers arabes du département d'Oran (*avec 1 carte hors texte*) 220

R. Capot-Rey. — Le mouvement de la population dans les Territoires du Sud 232

R. P. Demeerseman et G.-H. Bousquet. — La garde des enfants (ḥadhana) dans la famille tunisienne 36

A. Dhina. — Textes arabes du Sud Algérois 93

L. Leschi. — A propos des épitaphes chrétiennes du Djebel Nif en-Nser 30

F. Logeart. — Les épitaphes funéraires chrétiennes du Djebel Nif en-Nser (*avec 1 illustration hors texte et 67 figures*) 5

G. Mercier. — Quelques étymologies libyennes 149

A. Pestemaldjoglou. — Mers-el-Kébir. Historique et description de la forteresse (*avec 5 figures hors texte*)... 154

Notes et Documents :

M. Emerit. — Projet d'aérostat en 1846 133

M. Emerit. — Un astronome français à Alger en 1729.. 249

P. Grandchamp. — La fuite de Tunis et le baptême de Don Philippe à Palerme (3 mars-6 mai 1646).......... 118

Comptes rendus. — L. Baudiment : *Un génial animateur: Lyautey* (M. Emerit), p. 138. — Caloni (Général) : *La France au Maroc* (M. Emerit), p. 139. — M. Dalloni : *Géologie appliquée de l'Algérie: Métallogénie, Hydrogéologie, Agrogéologie* (J. Despois), p. 268. — Gouraud (Général): *Lyautey* (M. Emerit), p. 138. — S. E. Howe (Mme): *Lyautey. Du Tonkin au Maroc, par Madagascar et le Sud Oranais* (M. Emerit), p. 140. — H. I. Marrou : *Saint Augustin et la fin de la culture antique* (C. Courtois), p. 257. — R. Nakhla (R. P.) S. J.: *Grammaire du Dialecte libano-syrien. Phonétique, morphologie et syntaxe* (J. Cantineau), p. 142. — J. Vial (Capitaine): *Le Maroc héroïque* (M. Emerit), p. 139. — R. Zénati : *Le problème algérien vu par un indigène* (M. Emerit), p. 135.

Chronique. — L'Archéologie algérienne en 1939, par L. Leschi 146

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Le Commerce anglais avec le Maroc pendant la seconde moitié du XVIe siècle

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, le commerce de l'Angleterre avec le Maroc a été particulièrement actif. Les échanges de marchandises commencèrent vraisemblablement en 1551 et 1552, avec les deux expéditions d'un certain capitaine anglais, Thomas Windham [1] ; ils se faisaient principalement à Safi et à Santa Cruz du Cap de Guir (Agadir) et se développèrent rapidement. Les commerçants qui trafiquaient avec le Maroc étaient pour la plupart des marchands de Londres, qui comptaient parmi les premiers personnages de la Cité ; mais certains hommes d'Etat y recherchaient aussi de fructueux bénéfices. Néanmoins, les opérations, parfois incertaines et difficiles en elles-mêmes, étaient entravées par l'hostilité des autres nations européennes. Des périodes de crise succédèrent à des périodes de prospérité et amenèrent la création, en 1585 et pour une durée de douze années, de la « Barbary Company » [2], sur le modèle des « corporations » qui existaient déjà en Angleterre.

Le commerce anglais au Maroc, dans la seconde moitié du XVIe siècle, qui correspond à la brillante époque de la dynastie saadienne, pourrait fournir l'occasion d'une intéressante étude. Nous ne voulons donner ici que quelques détails sur les importations et les exportations qui ont fait l'objet de ce commerce.

(1) *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*. 1re série, Angleterre tome I, Paris, 1918, pp. 17-20.
(2) S. I., 1re s., A., t. I, pp. 445-454 et 468-475.

LES IMPORTATIONS

Commerce licite. — Les Anglais ont importé au Maroc, dans la seconde moitié du XVIe siècle, d'une part, des marchandises que l'on peut qualifier de licites : des draps, des tissus et quelques autres articles, mais en quantité bien moins importante, et, d'autre part, des marchandises de contrebande : des armes et des fournitures de guerre.

Les draps et les tissus étaient recherchés par les Maures pour leur usage personnel et aussi parfois pour les exporter au Soudan [3].

La cargaison des navires de Thomas Windham, en 1552, comprenait une grande quantité de draps [4], et les documents postérieurs en signalent très fréquemment l'importation. Dans un projet de contrat de février 1567 [5], un négociant s'engage à transporter chaque année au Maroc une certaine quantité de draps, apprêtés et teints en Angleterre. En 1573, le Lord-Maire de Londres et plusieurs marchands font état de l'important débouché que le Maroc offre pour les draps [6]. Le mercier Edmund Hogan, envoyé par la reine Elisabeth au Maroc, signale, en 1577, que le marché des draps est susceptible de s'étendre, car le Chérif Moulay Abd-el-Malek (1576-1578) veut que ses sujets s'habillent à la turque [7]. D'ailleurs, à partir de 1567, les marchands ne cessent de se plaindre des énormes quantités de draps expédiées d'Angleterre [8].

Ces draps étaient de différentes sortes, mais le plus courant était celui appelé encore aujourd'hui *bernatha* [9] ; c'est un drap fin, bleu foncé, que l'habileté commerciale des trafiquants anglais réussit à faire adopter par tous les sujets aisés des Chérifs, à ce point que le bleu était devenu « la couleur

(3) S. I., 1re s., A., t. I, p. 404.
(4) *Ibid.*, p. 18.
(5) *Ibid.*, p. 90
(6) *Ibid.*, p. 117.
(7) *Ibid.*, p. 204.
(8) *Ibid.*, p. 92.
(9) *Ibid.*, pp. 112-113.

nationale du vêtement » (10). Il est d'ailleurs encore utilisé pour les burnous, les djellabas et les caftans.

Mais les *bernatha* n'étaient pas toujours d'excellente qualité et certains marchands envoyaient au Maroc des draps défectueux, « browne blues », dont en mai 1567 le Chérif Moulay Abdallah el-Ghaleb (1557-1574) avait interdit l'importation, sous peine de confiscation. Nous voyons huit de ces marchands écrire à la reine Elisabeth pour qu'elle intervienne auprès du Sultan (11), en vue de leur faire restituer soixante-sept pièces de « browne blues » qui avaient été saisies ; ils alléguaient, ce qui paraît bien peu vraisemblable, que leurs facteurs ne les avaient pas avisés de cette interdiction. Un autre document, de 1572 (12), fait mention de trois marchands juifs qui se plaignent des « vices de qualité et de la non-conformité de couleur constatés dans cinq pièces de draps bernatha », et allèguent qu'elles étaient « brûlées à la teinture et de tissu grossier ».

En dehors des *bernatha*, les Anglais importaient encore des carsayes, des perpétuanes et des sergettes (13). Les carsayes, ou créseaux, ou encore carisets — en anglais *kerseys* —, sont des étoffes de laine croisée à deux envers, présentées sous l'aspect de gros drap, généralement à côtes. Leur nom vient sans doute de celui de la ville de Kersey, dans le comté de Suffolk, dont les draps se vendaient alors en Orient, en Espagne, au Portugal et au Maroc. Les perpétuanes, ou sempiternes, et les sergettes sont aussi des étoffes de laine croisée ; les premières — *lasting* en anglais — étaient fabriquées à Colchester et à Exeter ; les secondes étaient étroites, minces et légères.

Les toiles anglaises paraissent avoir fait l'objet d'un commerce bien moins important que celui des draps. Ce fait était dû probablement à la concurrence des toiles françaises, de Morlaix, de Cambrai ou de Rouen ; vers 1589, les marchands de la « Barbary Company » soulignaient avec amertume le

(10) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. IV.
(11) *Ibid.*, pp. 96, 97.
(12) *Ibid.*, p. 113.
(13) *Ibid.*, t. I, p. 29 ; t. II, Paris, 1925, p. 549.

tort que leur faisaient certains commerçants français avec leurs toiles (14). Toutefois, le marchand Richard Tomson en fournit au Chérif, en 1596 (15), et, dans un mémoire du début du XVIIe siècle, Henry Roberts — qui fut l'agent de la « Barbary Company » à Marrakech — les cite parmi les objets susceptibles d'être vendus au Maroc (16).

On peut sans doute ranger aussi parmi les toiles, et non parmi les draps, une étoffe de couleur, dite *nakhla*, parce que les dessins en ressemblent aux feuilles de palmiers, et qui servait à doubler les tentes utilisées par « les fusiliers de l'armée victorieuse » (17), c'est-à-dire par les fantassins du Chérif. Il nous paraît peu probable, en effet, qu'on ait utilisé du drap pour cet usage. Quoi qu'il en soit, un marchand anglais, appelé Artous dans un document arabe — et qui est peut-être Arthur Atie, un des futurs membres de la « Barbary Company » — a vendu, en 1584, 6.250 coudées (environ 3.000 mètres) de *nakhla*, qu'il a livrées à la maison de l'armement. Ce détail suffirait à lui seul à indiquer qu'il s'agit de fournitures faites pour les besoins de l'armée. Aujourd'hui encore d'ailleurs, on trouve au Maroc des draps, des cotonnades ou des soieries, importés d'Angleterre, et portant la marque *nakhla*, figurée par une palme.

Enfin, en 1590, un chargement envoyé au Maroc par le marchand William Resould (18) comprenait, entre autres marchandises, des soieries, dont il est également question dans un mémoire de Henry Roberts (19).

Nous manquons de renseignements précis sur la quantité et la valeur des étoffes importées au Maroc par les Anglais. Toutefois, dans le contrat de février 1567, dont nous avons parlé plus haut, le négociant proposait de s'engager à envoyer 2.000 pièces de draps par an. Il est certain que les importations de draps augmentèrent rapidement, s'enflèrent à un point exagéré, puis redevinrent très basses. John de Cardenas, un

(14) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 554.
(15) *Ibid.*, t. II, p. 103.
(16) *Ibid.*, p. 224.
(17) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 431.
(18) *Ibid.*, t. II, p. 60.
(19) *Ibid.*, p. 224.

secrétaire de Francis Walsingham, membre du Conseil privé, se plaint, en 1589 ([20]), que 3.000 pièces de draps anglais seulement soient alors importées annuellement au Maroc, et il ajoute : « c'est une bien petite vente pour qu'on puisse l'inscrire à un profit quelconque du royaume ».

Par ailleurs, les droits payés à la sortie d'Angleterre pour les étoffes à destination du Maroc s'élevèrent en 1569 à 339 £ 6 s 8 d, et, en 1568, à 482 £ 13 s 4 d ([21]).

Quant au prix de ces étoffes, un seul document en fait mention, en 1572 ([22]), et signale que cinq pièces de draps *bernatha* ont été payées 300 onces, soit environ trente livres sterling.

En dehors des étoffes, les marchandises licites importées d'Angleterre au Maroc n'ont qu'une valeur insignifiante. Elles représentent moins de 1 % du total des importations anglaises en 1567, et moins de 3 % en 1568 ([23]).

Lors de son voyage de 1552, Thomas Windham avait vendu au Maroc du corail, de l'ambre et du jais ([24]). Mais les documents postérieurs ne font plus mention de ces articles, et il s'agit là certainement d'importations exceptionnelles. Par la suite, on trouve trace de certaines marchandises vendues par les Anglais aux sujets des Chérifs Saadiens, de façon plus ou moins régulière : des tarbouchs, des marbres, du safran, des objets de cuivre, etc.

Les tarbouchs ([25]), ou chéchias, qu'en Europe on appelait alors des bonnets de Marseille ou de Tunis, sont qualifiés, dans un texte des environs de 1595, de « calottes rouges pour les marins ». Il est bien évident que cette expression ne doit pas être prise à la lettre ; en raison du petit nombre de marins au Maroc, leurs coiffures n'auraient pu faire l'objet que d'une importation absolument insignifiante. Les tarbouchs étaient alors fabriqués en Europe, notamment en France, à Orléans, à Marseille, à Aix et à Prades, d'où on les exportait en Afrique du Nord et au Levant. La chose peut sembler étrange, mais

(20) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 538.
(21) *Ibid.* pp. 98, 99.
(22) *Ibid.*, p. 113.
(23) *Ibid.*, pp. 98, 99.
(24) *Ibid.*, p. 18.
(25) *Ibid.* t. II, p. 91.

tout récemment encore il en arrivait au Maroc de grandes quantités qui venaient de Tchéco-Slovaquie.

Les Anglais ont aussi vendu au Maroc des marbres pour les Sultans ([26]). En avril 1584, Walsingham en faisait rechercher en Irlande pour les envoyer au Chérif Moulay Ahmed el-Mansour (1578-1603). Il n'y trouva d'ailleurs que des pierres trop courtes ou trop petites pour faire des colonnes, sans doute destinées à la construction du palais du Bedi, à Marrakech. L'opération envisagée n'eut probablement pas de suite. Mais, en 1599, Richard Tomson est signalé par la reine Elisabeth, dans une lettre à El-Mansour, comme le premier Anglais qui ait procuré des marbres au Chérif. La même année, son facteur écrit à Tomson qu'il doit attendre « les factures du Souverain pour le paiement des marbres ».

Le safran figure parmi les produits importés par William Resould en 1595 ([27]). L'Europe envoyait encore aux Chérifs des objets fabriqués en cuivre ([28]), tels que des bassins, des chandeliers, des aiguières, etc... Moulay Ahmed el-Mansour reçut ainsi d'Angleterre, en 1600, huit paires de chandeliers et trois brûle-parfums de cuivre jaune. La même année, des peaux de zibeline lui furent également expédiées, et, en 1602 ou 1603, peu avant sa mort, un de ses fournisseurs, le marchand John Wakeman, lui fit parvenir un lit et un carrosse ([29]). Mais c'étaient là évidemment des importations tout à fait exceptionnelles.

On chercha même en 1600 à vendre au Sultan, qu'on savait s'intéresser à l'astronomie, des sphères, des montres, des cadrans, des sextants, des instruments magnétiques et des astrolabes ([30]). Mais nous n'avons pas trouvé de documents concernant l'importation au Maroc de montres ou de pendules, pendant la période qui nous intéresse ; pourtant, à la même époque, on en exportait d'Angleterre vers la régence d'Alger.

Enfin les bijoux et surtout les perles ont pu aussi être

(26) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 432, 433 ; t. II, pp. 140, 146.
(27) *Ibid.*, t. II, p. 60.
(28) *Ibid.*, t. I, p. VIII ; t. II, p. 172.
(29) *Ibid.*, t. II, p. 237.
(30) *Ibid.*, p. 168.

importés au Maroc par les Anglais (31). A la suite des rançons versées par les Portugais pour le rachat des prisonniers de la bataille des Trois Rois (1578), l'aisance était devenue générale au Maroc ; le duc de Medina-Sidonia, gouverneur d'Andalousie, rapportait, en novembre 1583, que les perles de tout prix, pourvu qu'elles ne fussent pas rondes, y étaient très recherchées. Et l'on signalait aux marchands de Londres, en 1600, que deux membres de l'ambassade marocaine conduite en Angleterre par Abd-el-Ouahed achèteraient volontiers des pierres précieuses.

Contrebande. — Le commerce de contrebande offrait aux marchands anglais un débouché aussi important, sinon plus, que le commerce licite.

Ce trafic commença vraisemblablement dès 1551 et 1552, avec les voyages de Thomas Windham, qui emporta au Maroc « des piques et des armures » et probablement aussi des munitions. Il était sans aucun doute couramment pratiqué. Le projet de contrat de 1567, que nous avons déjà cité, prévoit que le trafiquant s'engagera à ne pas transporter de munitions au Maroc.

La contrebande portait d'abord sur les armes et les munitions (32). Les commerçants anglais vendaient aux Chérifs des armes défensives, telles que des cottes de mailles et des morions, et des armes offensives : fusils, mousquets, arquebuses, escopettes, lances, fers ou bois de lance, lames de sabre, épées, et aussi canons. Ils y joignaient naturellement des munitions : poudre, balles et boulets.

A maintes reprises, les documents signalent ces envois d'armes et de munitions, débarquées à Safi, à Santa Cruz du Cap de Guir ou à Larache. On les relève notamment dans les plaintes des Portugais à la reine d'Angleterre, dans les requêtes des marchands qui ne vendent que des marchandises licites et dans celles des membres de la « Barbary Company » à partir de 1585, enfin dans les relations ou les déclarations des trafiquants eux-mêmes. Il serait trop long d'énumérer toutes ces attestations, mais il faut en citer au moins quelques-

(31) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 426 ; t. II, p. 167.
(32) *Ibid.*, t. I, p. II.

unes (33). L'ambassadeur du Portugal à Paris, Joâo Pedro, Dantas, se rend à Londres en juin 1562 et remet au gouvernement anglais un mémoire dans lequel il signale la grande quantité d'armes défensives et offensives et de munitions apportées par les Anglais, — et aussi par les Français, — au Maroc. Il donne l'exemple d'un navire qui, parti d'Angleterre en septembre 1561, en avait « chargé publiquement » toute une cargaison à destination de Larache... Au début de 1576, les nommés John Williams et John Bampton, envoyés au Maroc par Edmund Hogan, s'engagent à livrer au Chérif Moulay Mohamed el-Moutaouakel (1574-1576) des boulets pour sa grosse artillerie en échange de salpêtre : trente tonnes de boulets furent ainsi expédiées d'Angleterre, si l'on en croit l'ambassadeur du Portugal à Londres, Francisco Giraldi. El-Moutaouakel ayant été battu par Abd-el-Malek, celui-ci confirma les conventions passées avec son prédécesseur, et, quand Edmund Hogan vient lui-même au Maroc, en 1577, il emporte à son bord des armes et des munitions destinées au Chérif. On songe même alors à envoyer des ouvriers spécialistes d'Angleterre au Maroc, pour y fondre des boulets, mais le projet n'eut pas de suite... La même année, Giraldi signale les envois d'artillerie faits par les Anglais... L'ambassadeur d'Espagne à Londres, Bernardino de Mendoza, écrit à Philippe II qu'au début de décembre 1582, un marchand anglais, John Symcotts, est parti de Londres à destination du Maroc, porteur d'une lettre de la reine Elisabeth au Chérif, et qu'il a embarqué sur son bateau de la poudre et des armes... Les marchands se plaignent à plusieurs reprises, et notamment en 1583, des envois de munitions faits au Maroc par certains Anglais. Un peu plus tard, les membres de la « Barbary Company » protestent contre les agissements de Richard Tomson, alléguant qu'il fournit au Chérif des lances, des mousquets, des arquebuses, des lames de sabres et des balles... De fait, en 1600, Moulay Ahmed el-Mansour recevait de Londres soixante-quinze sabres de qualité ordinaire, huit morions dorés, une armure dorée en partie, cinquante mousquets incrustés de nacre et deux caisses de pistolets.

(33) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 44-49, 195-196, 203, 418-419, 446 ; t. II, pp. 103, 172.

Les navires et les fournitures maritimes faisaient aussi l'objet d'un commerce important. Les mêmes textes, mentionnant le trafic des armes et des munitions, parlent aussi, fréquemment, de l'envoi au Maroc par les Anglais de navires ou de bois pour les construire, de mâts, de cordages, de voiles, de rames et d'agrès de toutes sortes.

En 1583, le consul français au Maroc, Guillaume Bérard, écrit [34] que le Sultan s'est entendu avec les Anglais, qui lui livreront dix galères à 14.000 livres chacune. La même année, certains marchands se plaignent de l'envoi de galères et de charpentiers-calfats [35]. A défaut de navires tout gréés, les Chérifs demandent de quoi en construire. L'ambassadeur d'El-Mansour à Londres, Abd-el-Ouahed, affirme en 1600 que son maître possède des bois pour construire des bateaux [36]. Et pourtant, en 1589, un autre ambassadeur du Chérif était venu demander qu'en cas de guerre avec une nation non chrétienne — c'est-à-dire avec les Turcs, — son souverain pût se procurer en Angleterre des navires et des rames et même engager des charpentiers et des constructeurs de navires [37]. Les bois pour construire des navires étaient très recherchés par El-Mansour [38]. En 1581, John Symcotts est autorisé à acheter dans les comtés de Sussex et de Southampton 600 tonnes de bois pour les exporter au Maroc [39], car le Chérif exige des bois de construction, en échange du salpêtre qu'on veut obtenir de lui. Les besoins d'El-Mansour en bois sont même si considérables qu'il ne peut les satisfaire en Angleterre et qu'il doit s'adresser aussi en Hollande [40]. Et les opérations relatives aux exportations de bois d'Angleterre sont aussi importantes que celles portant sur les draps ou le sucre. Naturellement les marchands qui ne vendent que des marchandises licites protestent vivement [41].

(34) *S. I.*, 1re s., France, t. II, p. 107.
(35) *Ibid.*, A., t. I, pp. 418-419.
(36) *Ibid.*, t. II, p. 178.
(37) *Ibid.*, t. I, pp. 520-521.
(38) *Ibid.*, t. I, p. 538.
(39) *Ibid.*, pp. 390-391.
(40) *Ibid.*, t. I, p. 391.
(41) *Ibid.*, p. 419.

En ce qui concerne les agrès maritimes [42], leur importation a commencé de bonne heure. Le capitaine Vaez d'Azevedo, un juif portugais, en parle en 1561 et les marchands anglais du Maroc s'en plaignent en 1574. Cette même année, un navire de la Hanse, mais dont le capitaine et le second sont Anglais, porte au Maroc une cargaison qui comprend 4.000 rames, des mâtures et des cordages. Les membres de la « Barbary Company » reprochent à Richard Tomson de fournir au Chérif « des rames et des cordages pour les galères ». Et, en 1594-1595, les Anglais procurent à El-Mansour des rames et tout le nécessaire pour équiper une grande flotte qu'il s'occupe activement de réunir et pour laquelle il recrute 2.000 hommes. Les envois de rames sont ceux qui sont le plus souvent mentionnés ; parfois d'ailleurs les Anglais envoient seulement des bois de frêne pour les fabriquer.

Les marchands d'Angleterre vendaient aussi aux Chérifs les matières premières nécessaires aux fabrications de guerre, telles que du fer, de l'étain, du plomb et du soufre.

Dès 1543, l'ambassadeur de Henri VIII à Paris, William Paget, signalait à son souverain que « le roi du Maroc » avait sollicité les Français de lui fournir de l'étain, leur offrant en échange du métal pour leurs canons, à raison de cinq quintaux de métal par quintal d'étain qu'ils lui livreraient [43]. Et Vaez d'Azevedo indiquait en 1561 le fer et l'étain parmi les produits les plus recherchés au Maroc [44]. Le fer pouvait y être livré en barres longues ou courtes, dans l'état où elles sortent de la forge, ou sous la forme la plus commode pour le chargement. L'étain pouvait être transporté par blocs de 500 ou 600 livres, comme on avait coutume de le fondre en Angleterre [45].

De même que pour les autres marchandises de contrebande de guerre, ce trafic des métaux est établi par les requêtes des marchands commerçant au Maroc et par les correspondances portugaises.

(42) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 188-189 ; t. II, pp. 92, 101.
(43) *Ibid.*, t. I, p. 8.
(44) *Ibid.*, p. 29.
(45) *Ibid.*, p. 35.

Le navire de la Hanse, qui apportait des agrès en 1577, transportait aussi du soufre (46). Le Portugais Dantas, dans son mémoire de juin 1562, reproche aux Anglais, — comme d'ailleurs aux Français, — « d'apporter au Chérif, contre les lois « divines et humaines... grande quantité d'estain et metaulx « propres à la fondition de l'artillerie » (47). Vingt ans plus tard, en 1583, plusieurs facteurs résidant au Maroc se plaignent que John Symcotts ait obtenu du Chérif le monopole de l'importation du fer, de l'étain, du plomb et du soufre (48). Et vers 1585, le comte de Leicester, le favori de la reine Elisabeth, passait avec El-Mansour un contrat pour des fournitures de fer et autres métaux (49).

Enfin, il faut encore ranger parmi les marchandises de contrebande des bibles en hébreu, destinées aux Juifs (50). C'est le capitaine Vaez d'Azevedo qui se livrait à ce trafic. Parti de Londres en septembre 1561 pour Larache, avec une cargaison d'armes et de munitions, il emportait aussi, dit le Portugais Dantas : « vingt six grans cosfres et bahutz, tous plains de « bibles et aultres livres en langue ébrée pour les Juifz de ces « contrées de par dellà ».

Pour minime qu'apparaisse l'affaire, elle n'en amena pas moins une réponse de la reine Elisabeth. Celle-ci s'étonnait que les Anglais aient pu se procurer un si grand nombre de bibles en hébreu, alors qu'il y en avait si peu en Angleterre. Et elle ajoutait ne pas voir les raisons pour lesquelles on ne pouvait vendre « aux Juifs, aux Sarrazins ou à toute autre nation » des bibles qui « renferment les vrais commandements de Dieu ». Dantas répliqua en faisant remarquer que les livres incriminés avaient été apportés de Flandre et non pas imprimés à Londres, déclarant au surplus « qu'il n'était « pas venu pour disputer s'il est raisonnable ou non que les « Chrétiens apportent des bibles aux Juifs qui sont en Bar- « barie ». Et l'affaire n'eut pas de suite.

(46) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 188, 189.
(47) *Ibid.*, p. 46.
(48) *Ibid.*, p. 416.
(49) *Ibid.*, p. 554.
(50) *Ibid.*, pp. 47-49. — J. Denucé, *L'Afrique au XVIe siècle et le commerce anversois*, Anvers, 1937, p. 14.

La contrebande de guerre appelle certaines observations. En effet elle présente un intérêt particulier du fait des règlements internationaux en vigueur au XVIe siècle. La Papauté avait à plusieurs reprises et par des interdictions fréquemment répétées, défendu aux nations chrétiennes de fournir des armes aux Musulmans, parce que ceux-ci ont le devoir de combattre les « Infidèles ». « C'était donc violer à la fois la loi de l'Eglise « et le droit des gens, écrit le comte de Castries, que de trans- « porter au Maroc des objets de guerre » (51). Et pourtant la contrebande de guerre était très active.

Cet abus tenait à plusieurs circonstances. Ce sont d'abord les gros bénéfices que rapportait ce trafic (52). Dantas affirme en 1562 que le commerce des armes et des munitions rapportait cent pour cent aux Anglais et aux Français qui s'y livraient, et les « larges bénéfices » réalisés par ces derniers sont signalés par les marchands qui ne vendaient que des marchandises licites. Nous manquons de précisions sur ces gains ; nous savons seulement que les piques et les rames valaient au moins deux ducats la pièce et que les lames de sabre se vendaient très cher ; quant à l'étain, le Chérif, qui en gardait les deux tiers pour lui, ne le payait que quinze ducats, mais le reste se vendait habituellement trente ducats.

Ces gros bénéfices s'expliquent par l'ardent désir qu'éprouvaient les Chérifs de se procurer des fournitures de guerre. Les Saadiens voulaient se donner une armée permanente sur le modèle de celle des Turcs, et ils devaient nécessairement se procurer tout ce qui était indispensable à l'équipement et à l'armement de leurs troupes. Les Chérifs ont eu aussi la pensée constante de se créer une flotte, et tout spécialement Moulay Ahmed el-Mansour, qui recherchait particulièrement des bois de construction pour les navires et qui demandait même à la reine Elisabeth de lui envoyer d'Angleterre des charpentiers et des constructeurs de navires. Ses efforts sur ce point ne furent guère couronnés de succès ; les seuls marins du Maroc qui aient eu une certaine valeur professionnelle et remporté des succès, ont été, au XVIIe siècle, les pirates de Salé, en fait

(51) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 11.
(52) *Ibid.*, pp. 29, 46, 145.

indépendants des Sultans. Au surplus, ce désir de se constituer une flotte n'est pas propre aux Saadiens : les Alaouides viseront au même but, et Sidi Mohamed ben Abdallah y consacrera, au XVIIIe siècle, une grande part de son activité, mais sans plus de résultats.

D'autre part, vendre des armes, des munitions ou des agrès aux Sultans était pour les trafiquants anglais le moyen d'écouler facilement leurs marchandises licites. Ils s'attiraient ainsi la faveur des souverains ([53]), qui leur accordaient toutes sortes d'avantages, et ils en profitaient pour terroriser les marchands honnêtes. Ceux-ci se plaignaient au Conseil privé d'Angleterre et multipliaient leurs requêtes ; leurs démarches n'avaient aucun succès.

« Il est déplorable que des chrétiens fournissent aux enne- « mis jurés du Christ, du fer, du soufre, des fusils, des lames « de sabre et d'autres marchandises analogues » ([54]), écrivait en 1583 John de Cardenas à Walsingham. Mais, en se plaçant à son point de vue, il est encore plus déplorable de constater que, si certains marchands pratiquent un tel trafic, c'est à l'exemple, sinon à l'instigation même des plus grands personnages d'Angleterre et du Gouvernement de la Reine ([55]). En 1561, lord Burghley, un des principaux ministres anglais, songe, avec lord Clinton — lord High Admiral, — à exporter au Maroc du fer et de l'étain. Et quand John Symcotts obtient en 1583 le monopole de la vente des métaux au Chérif, il agit pour le compte de Leicester, qui passe lui-même un contrat analogue en 1585.

Il est vrai qu'en 1574, au cours de négociations avec le Portugal, la reine Elisabeth consent à réprimer la vente des armes et des munitions au Maroc ([56]). Quand elle envoie Edmund Hogan négocier avec le Chérif en 1577, elle lui donne comme instructions ([57]) d'éluder la question de fournitures d'armes et de munitions, ajoutant que, si Abd-el-Malek insiste, il lui dira qu'elle ne pourrait consentir à ses demandes sans

(53) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 419.
(54) *Ibid.*, p. 538.
(55) *Ibid.*, pp. 35-37. 416.
(56) *Ibid.*, pp. 124-127.
(57) *Ibid.*, pp. 212-213.

se déshonorer, ni violer les traités passés avec les autres princes chrétiens; enfin, si le Chérif revient à la charge, Hogan fera valoir que la Reine s'attirerait la haine et l'hostilité de ces princes. L'attitude de la Reine, qui prétend faire respecter et respecter elle-même le droit des gens, peut sembler digne d'éloges. Mais, comme le dit le comte de Castries, il n'est point certain que les intentions d'Elisabeth fussent très pures ([58]). En effet Hogan, partant pour le Maroc, emportait non seulement les belles instructions dont nous venons de parler, mais aussi des armes et des munitions. Il avait d'ailleurs été déjà mêlé à plusieurs reprises aux fournitures de marchandises de contrebande ([59]), et il rapporte lui-même qu'il obtint du Chérif Abd-el-Malek que celui-ci éconduisît tous les autres Chrétiens qui lui en offriraient ; il ajoute au surplus que si on laissait d'autres personnes livrer des boulets, le commerce général en souffrirait ([60]).

C'est là encore une des raisons qui expliquent le succès du trafic de contrebande. Les Chérifs ne voulaient laisser sortir de leurs Etats certaines marchandises, tel le salpêtre, qu'en échange de fournitures pour leurs troupes ou leurs navires. Et si l'on désirait du salpêtre, il fallait bien en passer par où ils voulaient.

LES EXPORTATIONS

Nous possédons un tableau des exportations faites du Maroc en Angleterre pendant les années 1574-1575 et 1575-1576 ([61]), l'année partant du 29 septembre, jour de la Saint-Michel.

En 1574-1575, ces exportations comprenaient : du sucre blanc, des pannelles, des mélasses, des marmelades, des succades, des amandes, des grains d'anis, de cumin et de coriandre, des plumes d'autruche, des dattes et des peaux de chèvre, — pour une valeur totale de 28.639 livres sterling.

L'année suivante on retrouve sensiblement les mêmes mar-

(58) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. III.
(59) *Ibid.*, p. 196.
(60) *Ibid.*, p. 205.
(61) *Ibid.*, pp. 186, 187.

chandises. Toutefois les plumes d'autruche, les marmelades et les dattes ont disparu ; par contre on voit figurer des câpres et de l'indigo. Le montant des exportations n'est plus que de 17.775 livres sterling 5 shillings.

Un autre document (62), de 1595, cite parmi les principales exportations : du sucre blanc et du sucre non raffiné, du salpêtre, des dattes, des mélasses, des tapis et du coton.

Ces brèves indications sont loin de donner une idée complète des marchandises achetées par les Anglais au Maroc — pendant la période que nous étudions, — et qu'on peut classer en trois catégories : des exportations principales, sucre, salpêtre, or ; — des exportations secondaires, cuivre, cuirs, cire, amandes, dattes ; — et des exportations accidentelles, plumes d'autruche, indigo, anis, câpres, alun, etc... Enfin, pour être à peu près complet, il convient de mentionner aussi les produits du Maroc qui n'ont été exportés qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Le sucre. — Le sucre de canne a été longtemps le produit du Maroc le plus recherché en Angleterre et en Europe, jusqu'au moment où il fut remplacé par celui fabriqué au Brésil ou aux Antilles (63).

La canne à sucre fut sans doute introduite au Maroc, comme dans toute l'Afrique du Nord, par les Musulmans, en même temps ou un peu plus tard qu'en Andalousie. El-Bekri, qui écrit dans la seconde moitié du XIe siècle, indique que, dans la région du Sous, « la canne à sucre est le produit le plus « abondant ; pour un quart de dirhem, on peut s'en procurer « une si grande quantité qu'un homme aurait de la peine à « la soulever ; on y fabrique beaucoup de sucre dont le quin- « tal se vend à raison de deux mitqâl, ou moins encore » (64). On sait qu'en 1913, on évaluait le dirhem à 50 centimes et le mitqâl à 10 francs.

Le géographe El-Idrisi est encore plus éloquent au siècle suivant, en 1154. « On cultive dans le Sous, dit-il, une canne

(62) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 92.

(63) *Ibid.*, t. I, p. v.

(64) El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane 2e édit., Alger, 1913, p. 306.

« à sucre d'une qualité tellement supérieure qu'on n'en voit « nulle part ailleurs qui puisse lui être comparée, soit pour « la hauteur ou le diamètre de la tige, soit pour la douceur « et l'abondance du suc ; le sucre qu'on en extrait est réputé « dans le monde entier et surpasse toutes les autres variétés « en saveur et en pureté » (65). Mais il exagérait certainement la qualité des sucres marocains. C'étaient des sucres bruts qu'on voit figurer au XIIIe siècle dans les états des marchandises vendues en Flandre et à Venise (66). Mais leur saveur et leur pureté devaient être toutes relatives. En effet, en 1526, Léon l'Africain signale lui aussi que le Sous produit une grande quantité de sucre : les marchands de Fès et de tout le Maroc viennent l'acheter. Mais il précise : « les habitants ne « le font pas bien cuire, ny purger, à cause de quoy, il ne « vient à prendre sa parfaite blancheur, ains demeure noir « aucunement » (67).

Au XVIe siècle, les plantations de cannes à sucre appartenaient presque toutes aux Chérifs (68). Elles se trouvaient dans le Sous et ne s'étendaient pas au nord de l'oued Tensift ; elles étaient particulièrement nombreuses aux environs de Santa Cruz (Agadir) et aussi dans le pays des Haha et des Chiadma. On les « remarquait pour leur abondance et leur qualité », dit Mas-Latrie (69), qui cite aussi les plantations de la région de Ceuta ; mais à défaut d'autres documents, nous ne parlerons que de celles du Sous.

Les Saadiens, venus des oasis du Dra, de Taghmadert (aujourd'hui Zagora), ont commencé la conquête du Maroc par celle du Sous. Ils ont donc tout de suite été à même de se rendre compte du rôle important que pouvait jouer la culture de la canne à sucre dans l'économie du pays et ils n'ont pas manqué de s'y intéresser. Le profit à en tirer fut, avec la

(65) El-Idrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, Leyde, 1866, p. 71. Cité dans *S. I.*, A., t. I, p. v.

(66) Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb avec les nations chrétiennes au Moyen Age*, Paris, 1886, p. 376.

(67) Jean Léon African, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, édition Schefer, t. I. Paris, 1896, p. 171.

(68) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. I, V, VI, VII, 303, 331, 539.

(69) Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 376.

guerre sainte, une des causes qui les déterminèrent à s'emparer de Santa Cruz ([70]). Le Chérif Mohamed ech-Cheikh el-Mahdi (1518-1557) écrit en effet à son frère après la prise de la ville que « ce sera un heureux commencement pour la « négociation du sucre et des autres marchandises de ses « royaumes » ([71]). Il s'occupa particulièrement du commerce du sucre, multipliant les plantations de cannes et construisant des moulins pour en extraire le sucre ; quand il eut battu son frère El Aredj, « il dépêcha son fils, Mohamed el-Harran, à Taroudant... avec ordre de songer au trafic du sucre » ([72]). De cette exploitation, Mohamed ech-Cheikh tirait d'ailleurs d'importants profits : les pressoirs ou raffineries de Taroudant lui rapportaient 7.500 mitqâl et le sucre fabriqué, 15.000 ([73]), soit 75.000 et 150.000 francs. Par contre, l'un de ses successeurs, Mohamed el-Moutaouakel, incendia en 1576 plusieurs sucreries de la région de Taroudant, alors qu'il fuyait devant les troupes d'Abd-el-Malek ([74]). Mais Moulay Ahmed el-Mansour reprit sur ce point la politique de son père. Il fit lui aussi construire de nombreux pressoirs à sucre, notamment « dans « le pays des Haha, dans celui des Chefchaoua et ailleurs « encore » ([75]). La culture de la canne fut florissante dans le Sous jusqu'à la fin de son règne ([76]) et le sucre était même si abondant que les marbres apportés d'Italie pour les colonnes du palais du Bedi furent, dit-on, payés « en sucre, poids pour poids » ([77]). Les sucreries d'El-Mansour lui rapportaient d'ailleurs 600.000 onces par an ([78]).

La canne à sucre était traitée sur place au Maroc. Les usines, ou les sucreries, dont parle El-Oufrani, étaient en réalité des

(70) *S. I.*, 1re s., France, t. I, p. 304.
(71) Diego de Torres, *Histoire des Chérifs de Maroc*... Trad. par le duc d'Angoulesme le père, 1667, chap. XXXVI.
(72) Diego de Torres, *op. cit.*, chap. XLVII.
(73) *S. I.*, 1re s., France, t. I, p. 304, et Berbrugger, *Revue Africaine*, VI, pp. 116-119.
(74) *S. I.*, A., t. I, p. 184.
(75) El-Oufrani, *Histoire de la dynastie saadienne*, trad. Houdas, Paris, 1889, p. 180.
(76) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 29.
(77) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 302.
(78) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 329.

moulins, ou plutôt des pressoirs ([79]), qu'on appelait, en arabe *masserat*, — en espagnol *ingenios de azúcar*, — et en anglais *ingeniews* ou *masseraws*. On se servait de meules de pierre pour broyer les cannes, qui ne rendaient qu'une faible partie de leur suc, et ce produit « subissait une évaporation au soleil » ([80]). La prise de Santa Cruz, en 1541, avait procuré aux Saadiens un certain nombre d'esclaves chrétiens. Ce sont ceux-ci qui introduisirent dans le Sous, notamment chez les Haha et les Chiadma, les procédés de raffinage inventés par les Vénitiens ([81]). Nous ignorons quel était l'agent d'épuration utilisé dans les pressoirs à sucre, mais on peut affirmer que ce n'était pas le noir animal, qui provient d'os calcinés, dont l'emploi est défendu par la religion musulmane ([82]). Le sucre fin ainsi obtenu était d'excellente qualité et très recherché : il servait à la consommation de la maison de la reine d'Angleterre ([83]). Les sucres bruts du Maroc, raffinés sur place, donnaient peut-être même de meilleurs produits que lorsqu'ils étaient traités en Angleterre, où le commerçant William Chester avait introduit l'industrie du raffinage en 1544 ([84]). Les marchands de la « Barbary Company » accusèrent les raffineurs anglais de se servir de « substances malsaines » ([85]).

C'est évidemment dans la région des plantations que se trouvaient les sucreries ([86]), dans le Sous, et notamment aux environs de Santa Cruz. Nous avons trouvé trace de celles qui étaient installées à Azrou, à Ferkous et à El Alail. Elles appartenaient presque toutes aux Chérifs, qui les affermaient généralement à des Juifs, mais parfois aussi à des Européens ([87]). La situation de ces derniers n'était d'ailleurs guère enviable : ils étaient maltraités, ruinés et parfois même emprisonnés par le Sultan ([88]).

(79) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. VI ; t. III, Paris, 1936, p. 145.
(80) *Ibid.*, *ibid.*
(81) *Ibid.*, t. I, p. 331.
(82) *Ibid.*, p. VI.
(83) *Ibid.*, p. 524.
(84) *Ibid.*, p. 39.
(85) *Ibid.*, t. II, p. 72.
(86) *Ibid.*, t. I, p. 539 ; t. II, p. 234 ; t. III, p. 601.
(87) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 302.
(88) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 537.

L'exportation du sucre marocain en Angleterre ([89]) commença dès le voyage de Thomas Windham en 1552 et se continua durant toute la période qui nous occupe. Elle se faisait par le port de Santa Cruz, et généralement en caisses pour le sucre raffiné et en barils pour les pannelles. En effet les sucres sont exportés sous différentes formes : sucre fin raffiné ; moscouades ou pannelles, c'est-à-dire sucre brut, roux ou brun, les premières étant de meilleure qualité que les secondes ; mélasses ; succades ou chuccades, c'est-à-dire sucreries ou confiseries ; et marmelades. Le trafic le plus important, et de beaucoup, était celui du sucre raffiné. En 1574-1575. il en fut exporté pour une valeur de 20.680 £, tandis que la valeur des autres sucres s'élevait seulement : pour les pannelles, à 3.783 £ ; pour les mélasses, à 2.710 £ ; pour les succades, à 64 £, 3 s, 4 d ; et pour les marmelades, à 20 £. L'année suivante, les chiffres ont baissé, mais les rapports restent sensiblement les mêmes : l'Angleterre reçoit du Maroc pour 13.480 £ de sucre raffiné, pour 1.626 £ de pannelles, pour 442 £, 10 s de mélasses et pour 64 £, 3 s, 4 d de succades ; il n'est plus question des marmelades.

Le sucre raffiné était au début de trois qualités, triées et marquées chacune d'une lettre différente sur les caisses ([90]). Mais cette habitude se perdit rapidement et, le 6 juillet 1577, le Chérif Abd-el-Malek dut rendre, à la demande d'Edmund Hogan, un édit ([91]) ordonnant que les trois qualités de sucre fussent vendues aux marchands, comme par le passé. Cette réglementation ne fut sans doute pas longtemps observée ; en 1589, les marchands de la « Barbary Company » se plaignent ([92]) qu'on vende alors diverses autres qualités de sucre. inférieures et confondues avec les bonnes. Ils font en même temps remarquer que l'approvisionnement de la maison de la Reine à des prix raisonnables et fixés mensuellement serait beaucoup plus facile, si les sucres arrivaient en Angleterre triés, mis en caisse et marqués comme autrefois. En effet, la

(89) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 135, 138, 186-187, 525.
(90) *Ibid.*, t. I, p. 232-233.
(91) *Ibid.*, *ibid.*
(92) *Ibid.*, t. I, p. 526.

Reine utilisait du sucre marocain ([93]). Le projet de contrat de février 1567, déjà cité, prévoit à cette fin des fournitures de « beau sucre » et de « sucre non raffiné » ; et, en 1589, les quarante marchands anglais trafiquant au Maroc livrent à la Reine soixante caisses de sucre, de 300 livres chacune, soit 18.000 livres.

Les pannelles du Maroc, exportées en poudre pour être raffinées en Angleterre, devaient être dans l'ensemble, comme le « beau sucre », — le sucre blanc, — de bonne qualité. Un seul marchand, Robert Zinzan, s'en plaint en 1593, affirmant qu'elles sont « pour la plupart très gâtées » ([94]). Si le fait est exact, il était sans doute exceptionnel. Les dires de Zinzan sont d'ailleurs assez suspects, car il invoquait cette mauvaise qualité des pannelles pour demander qu'on créât un contrôle des raffineries et qu'on lui confiât cette charge ; au surplus, ils sont démentis par un autre marchand ([95]).

Nous manquons de renseignements pour indiquer avec précision la quantité des sucres exportés. En ce qui concerne les pannelles, les mélasses, les succades et les marmelades, nous n'avons d'indications que pour les années 1574-1575 et 1575-1576 ([96]), pendant lesquelles il fut exporté respectivement 585 et 244 barils de pannelles, 217 tonnes et 44 tonnes 1/4 de mélasses ; le trafic des succades porta chaque année sur un poids de 1.400 livres, et celui des marmelades sur un poids de 600 livres, la première année seulement. En ce qui concerne le sucre raffiné, on nous dit en 1589 ([97]) que le commerce a périclité et qu'on n'en vend guère en Angleterre que 2.000 caisses par an. Mais c'est sensiblement le même chiffre qu'en 1574-1575 : 2.068 caisses ; et, en 1575-1576, on n'en exporta que 1.348 caisses. Un autre document ([98]) nous fait connaître qu'en 1593 il était importé en Angleterre plus de mille tonnes de sucre annuellement, mais il est impossible de faire le partage entre celui qui venait du Maroc et celui qui

(93) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 90, 524.
(94) *Ibid.*, t. II, p. 71.
(95) *Ibid.*, p. 74.
(96) *Ibid.*, t. I, pp. 186-187.
(97) *Ibid.*, p. 538.
(98) *Ibid.*, t. II, p. 74.

venait de San-Thomé des Antilles. Il semble donc, en l'état de nos sources, qu'on puisse fixer à 2.000 caisses environ la quantité de sucre raffiné exporté chaque année du Maroc en Angleterre. Il est vraisemblable toutefois qu'avant 1567, date à laquelle les marchands commencèrent à se plaindre [99], les expéditions devaient être plus importantes, en raison du bas prix de la marchandise.

En effet, la question du prix influait évidemment sur la quantité des exportations. De 1574 à 1576 [100], la caisse de sucre valait dix livres sterling, mais nous ignorons son poids et sa contenance. A l'époque de Mohamed ech-Cheikh, le sucre « se vendait à vil prix » [101]. Il avait déjà augmenté, sensiblement sans doute, dès 1567, car les marchands évoquent alors avec regret le temps passé où le sucre s'obtenait à bon compte, en échange de draps de couleur [102]. La même année, les fournitures à la Reine se faisaient à raison de dix pence la livre de sucre blanc et neuf pence celle de sucre non raffiné [103]. Mais cette facilité ne dura qu'un temps. Abd-el-Malek, il est vrai, ordonna en 1577 le retour aux anciens prix [104], mais ce bon marché fut sans doute passager. En effet, Moulay Ahmed el-Mansour imposa bientôt des taxes sur les pressoirs [105] et les prix s'élevèrent. Aux impôts s'ajoutaient les spéculations du Chérif et des Juifs locataires des sucreries [106], qui profitaient des rivalités des commerçants anglais entre eux pour augmenter leurs prétentions. Et, au début de 1585, les marchands se plaignent encore : la livre de sucre est passée de neuf pence à quatorze pence [107].

Ces variations de prix reflètent souvent les difficultés mêmes du commerce, où l'on constate une crise en 1576. Les marchands allèguent qu'on les trompe sur les quantités de sucre

(99) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 93.
(100) *Ibid.*, t. I, pp. 186-187.
(101) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 261.
(102) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 92.
(103) *Ibid.*, p. 90.
(104) *Ibid.*, pp. 232-233.
(105) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 302.
(106) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 186.
(107) *Ibid.*, p. 460.

qu'on leur livre, d'où de nombreuses contestations [108]. Par ailleurs, certains trafiquants de Londres trouvent le moyen de s'approprier des sucres déjà vendus et payés, ce qui amène les protestations des premiers acquéreurs [109]. Les marchands malhonnêtes invoquent, il est vrai, le prétexte du ravitaillement en sucre de la maison de la Reine, mais on les accuse de vouloir, en fait, évincer tous les commerçants du Maroc. Par suite de ces agissements, certains navires ne peuvent se procurer du sucre pour leur fret de retour [110]. Le commerce du sucre paraissait compromis ; c'est pourquoi, lorsque la reine Elisabeth envoya Edmund Hogan négocier avec le Chérif, en mai-juillet 1577, elle le chargea de demander la suppression de tous ces abus [111]. Hogan sut plaider utilement la cause dont il était chargé, et Abd-el-Malek lui donna satisfaction par deux édits des 6 et 7 juillet 1577 [112]. Par le premier de ces édits, le Sultan décida que les sucres seraient pesés avec les poids de la dîme royale de Marrakech et qu'en cas de contestation sur la quantité, la décision serait remise à des arbitres choisis par les commerçants anglais. Le second édit, entre autres prescriptions, ordonnait aux Juifs et aux autres personnes avec qui avaient traité les commerçants injustement dépouillés, de livrer à ceux-ci leurs commandes de sucre, dans un délai de trois ans, ou bien de leur restituer l'argent versé. La situation parut se rétablir, au moins pour un temps. Et, en septembre suivant, la reine Elisabeth, écrivant au Chérif pour le remercier, se félicitait de voir le commerce du sucre libéré de toute entrave, et du bénéfice que ses sujets allaient retirer des mesures ainsi prises [113].

L'exportation du sucre marocain a donc fait l'objet d'un trafic important pendant la seconde moitié du XVIe siècle, mais elle fut parfois contrariée par les interventions arbitraires des Chérifs, ou par la mauvaise foi de certains commerçants juifs ou anglais.

(108) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 232.
(109) *Ibid.*, pp. 192-193.
(110) *Ibid.*, p. 221.
(111) *Ibid.*, p. 212.
(112) *Ibid.*, pp. 232-235.
(113) *Ibid.*, pp. 255-256.

Le salpêtre. — Le salpêtre, ou nitrate de potassium, qu'on appelait en arabe *melah el baroud* (sel de poudre), tient après le sucre la première place dans les exportations du Maroc en Angleterre.

Un certain nombre de nitrières existaient au Maroc. Il y en avait quatre dans la région de Marrakech (114) : deux à Marrakech même ou tout près de la ville, une à Aghmat et une sur le territoire des Chebanat, dans la haute vallée de l'oued Seksaoua, sur le versant nord du Deren. Le Sous en renfermait d'autres, plus importantes sans doute, car c'est de cette contrée surtout que provenait le salpêtre livré aux Anglais (115), mais leur situation exacte ne nous est pas connue.

D'après les trafiquants anglais, le salpêtre du Maroc était au XVIe siècle d'excellente qualité. John Williams, le facteur d'Edmund Hogan, affirmait qu'il était bien meilleur que celui qu'on pouvait se procurer partout ailleurs (116). Et Henry Roberts, qui résida au Maroc de 1585 à 1588, rapporte que le salpêtre y est « plus abondant et meilleur que dans tout autre pays » (117). Il y avait là sans doute une exagération, due aux Juifs et aux autres marchands intéressés à la vente du produit. En effet des commerçants hollandais écrivent au XVIIe siècle, en 1647 : le salpêtre du Maroc « est de si mauvaise « qualité qu'il ne vaut pas la peine qu'on en parle ; on peut « en trouver de meilleur et en abondance dans d'autres « pays » (118). Par ailleurs, le capitaine français Saint-Mandrier qui, selon Albert Ruyl, l'envoyé des Provinces-Unies auprès du Chérif, était « l'homme le plus compétent en la matière », donne en 1623 de précieux renseignements. Dans les nitrières de la région de Marrakech, dit-il, avec quatre moulins, chacun de deux chaudrons, il n'a pu retirer « plus de 300 à 400 quintaux de bon salpêtre », et encore cette quantité était réduite d'environ un tiers par le filtrage (119). Il est très vraisemblable que la situation devait être la même dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il semble donc qu'il ne faille prendre à la lettre, ni les dires des trafiquants anglais, ni les affirmations des commerçants hollandais. La vérité est entre les deux : le Maroc pouvait donner une certaine quantité de salpêtre de moyenne qualité.

(114) *S. I.*, 1re s., Pays-Bas, t. III, pp. 414 et sq.
(115) *Ibid.*, A., t. I, p. 247.
(116) *Ibid.*, p. 201.
(117) *Ibid.*, t. II, p. 224.
(118) *Ibid.*, Pays-Bas, t. V, p. 132.
(119) *Ibid.*, t. III, pp. 419 et sq.

Les Saadiens ne laissaient d'ailleurs pas volontiers sortir le salpêtre de leurs Etats. Avant d'en autoriser l'exportation, Mohamed el-Moutaouakel prit l'avis de ses ulémas ; ceux-ci rappelèrent que la loi en défendait la livraison aux Chrétiens, mais lui permirent de l'enfreindre, pour échanger son produit contre des munitions, « considérant que les boulets lui étaient aussi nécessaires que le salpêtre aux chrétiens » (120). Abd-el-Malek ne s'embarrassa pas de ces scrupules, mais il exigea que le salpêtre du Maroc ne fût transporté ni en Espagne, ni au Portugal (121).

Quoi qu'il en soit, le salpêtre fut au XVIe siècle exporté en Angleterre en quantités assez importantes. C'est que la reine Elisabeth y tenait essentiellement ; elle le regardait comme un des produits du Maroc les plus nécessaires à la défense de son royaume (122) ; au surplus, elle avait éprouvé certaines difficultés à s'en procurer ailleurs, notamment à Hambourg (123).

A maintes reprises (124), les documents signalent les exportations de salpêtre, faites en échange de marchandises de contrebande. C'est là en effet le caractère essentiel du trafic relatif au salpêtre, et que faisaient ressortir les ulémas d'El-Moutaouakel : l'exportation en est liée à l'importation des armes et des munitions ; elle en est d'ailleurs l'une des causes.

Les tractations furent nombreuses (125). En 1576, Hogan envoie au Maroc son agent, John Williams ; celui-ci, assisté d'un marchand anglais résidant à Marrakech, John Bampton, obtient de Mohamed el-Moutaouakel l'autorisation d'exporter

(120) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 201.
(121) *Ibid.*, p. 203.
(122) *Ibid.*, p. 470.
(123) *Ibid.*, p. 200.
(124) *Ibid.*, pp. 193, 196, 419, etc.
(125) *Ibid.*, pp. 196, 200, 205, 246, 248.

In January 1591, Philip II was advised to establish a trading post in Arguin and to send 2 or 3 ships loaded with glassware, knives, canvas, mirrors and other articles to trade for gold; thus diverting the immense quantity of gold from Marocco to Arguin.

du salpêtre, mais à condition qu'on lui livre en échange des boulets. Le marché n'est pas encore exécuté qu'El-Moutaouakel est chassé de Marrakech (juillet 1576) par son oncle Abd-el-Malek. Mais le nouveau Sultan confirme à Williams et Bampton les conventions passées. Sans doute cependant tardait-il à livrer la marchandise promise ; aussi, quand Hogan vint lui-même au Maroc en 1577, était-il chargé d'obtenir des concessions, probablement des fournitures plus abondantes. Le Chérif lui accorda 300 quintaux de salpêtre brut, mais c'était là une faveur exceptionnelle qu'il n'avait sans doute pas l'intention de renouveler. Hogan reconnaît d'ailleurs que l'affaire des salpêtres traîna en longueur et qu'il n'obtint pas à ce sujet les avantages qu'il espérait en faveur des marchands anglais.

La mission confiée à Hogan montre bien l'importance que la reine Elisabeth attachait à la question. Il en est de même des facilités accordées en 1581 à John Symcotts (126) ; celui-ci s'était engagé à exporter du Maroc en Angleterre une quantité importante de salpêtre, en échange de laquelle le Chérif exigeait toujours des marchandises de contrebande.

Il faut cependant constater que le commerce du salpêtre rencontra parfois des entraves. Les marchands signalent, au début de 1585 (127), que sans les abus des trafiquants malhonnêtes, on aurait pu en exporter une bien plus grande quantité. En 1589, Cárdenas se plaint (128) qu'on ne peut plus en obtenir; mais il exagère sans doute, car le salpêtre est mentionné dans une liste de marchandises exportées en Angleterre (129), qui est postérieure et probablement de 1595.

L'or (130). — Une relation d'un voyageur anglais (131) affirme qu'il existait des mines d'or dans les montagnes de l'Atlas, mais que Moulay Ahmed el-Mansour fit mettre à mort ceux

(126) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 390-391.
(127) *Ibid.* p. 463.
(128) *Ibid.*, p. 537.
(129) *Ibid.*, t. II, p. 92.
(130) Cf. Georges S. Colin, *Les mines marocaines et les Marocains*, dans *Bulletin économique du Maroc*, juillet 1936, pp. 196-199.
(131) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 403.

qui les avaient découvertes, craignant qu'elles n'attirassent les Chrétiens en armes. C'est là certainement une erreur, car il semble bien que le Maroc n'ait renfermé aucune mine d'or importante (132).

Le précieux métal n'y était cependant pas rare au XVIe siècle. Il venait du Soudan, d'où il était apporté par caravanes. C'était de l'or natif en poudre, appelé *tibar*, qui ressemblait à du sable fin, agglutiné par la pluie (133). On sait d'ailleurs que dès le Xe siècle le Soudan fournissait de l'or et il en est encore fait mention parmi les importations d'Afrique à Porto Pisano, dans un tarif de 1461 (134). L'or du Soudan était connu au Maroc depuis très longtemps ; les Phéniciens et les Carthaginois l'y recherchaient dès avant l'ère chrétienne. Au XVIe siècle, même avant la conquête du Soudan par El-Mansour, on l'y trouvait déjà en quantité importante. En janvier 1591, on conseillait à Philippe II d'établir un comptoir à Arguin et d'y envoyer chaque année deux ou trois navires chargés de verroterie, de couteaux, de toiles, de miroirs et d'autres articles contre lesquels les indigènes échangeaient leur or au Maroc ; ainsi l'immense quantité d'or qui passait aux mains du Chérif refluerait vers Arguin (135).

Lorsqu'El-Mansour eut battu (13 mars 1591) le roi Askia Ichac II, qui régnait sur Gao, Djenné et Tombouctou, ce fut une véritable abondance d'or au Maroc. De nombreux documents en témoignent (136). A maintes reprises les marchands répètent qu'il vient beaucoup d'or du Soudan et de Guinée, et que le Chérif reçoit de la poudre d'or en quantité de Gao et de Tombouctou. Il arrive de Gao, en 1594, trente mules chargées d'or et, un peu plus tard, trente charges de chameaux de poudre de *tibar*. On nous apprend qu'El-Mansour vend aux noirs le sel de Teghazza contre de l'or. Le tribut de Tombouctou seul est de soixante quintaux d'or et on attend de Gao un trésor considérable. L'or du Soudan était littéralement

(132) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 204.
(133) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 404.
(134) Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 381.
(135) *S. I.*, 1re s., A., t. II, pp. 44-45.
(136) *Ibid.*, pp. 84, 87-88, 146, 187, 226, 233, 272, 329, 544.

From Gao came, in 1591, thirty mules loaded with gold and thirty camels with gold dust. The tribute from Timbuktu is 3 tons of gold and a considerable treasure is expected from Gao.

drainé au Maroc et Moulay Ahmed el-Mansour était sur le point de devenir « le plus riche souverain du monde » ; aussi lui donna-t-on le surnom « d'ed-Dehebi », le doré. Et El-Oufrani de raconter : « Le Sultan marocain reçut tant de « poudre d'or que les envieux en étaient tout troublés et les « observateurs fort stupéfaits ; aussi El-Mansour ne paya-t-il « plus ses fonctionnaires qu'en métal pur et en dinars de bon « poids. Il y avait à la porte de son palais 1.400 marteaux « qui frappaient chaque jour des pièces d'or » ([137]). L'entourage du Sultan s'enrichissait comme lui : El-Mansour fit un jour arrêter un de ses secrétaires et s'empara de ses biens, parmi lesquels figuraient quatre-vingts boîtes incrustées d'or ([138]).

L'or en poudre n'était pas le seul répandu au Maroc ; on y trouvait aussi des pièces, des sequins, très recherchés par les marchands d'Angleterre.

Tout cet or excitait naturellement les convoitises de ces commerçants. Dès les débuts de leur trafic avec le Maroc, les marchands se procuraient à bon compte, en échange de leurs draps de couleur, de la monnaie d'or fin, d'un titre élevé, qui était convertie en monnaie anglaise ([139]). Malheureusement, bien vite les Juifs imposèrent le paiement des draps anglais non plus en or, mais en nature. D'ailleurs les Chérifs prohibèrent jalousement l'exportation de l'or et édictèrent des peines sévères contre les fraudeurs ([140]) ; et on voit les commerçants se menacer les uns les autres de se dénoncer. Ce qui n'empêche pas un Anglais, résidant à la Playa de Santa Cruz, d'écrire en 1583 que l'exportation de l'or est largement pratiquée à cette époque par les marchands. La même année un trafiquant parle des grandes quantités d'or annuellement exportées. Et au début de 1585, les marchands déclarent qu'il est bien connu que l'or est leur principal fret de retour ([141]). Toutes les ruses leur étaient bonnes pour faire sortir l'or du Maroc.

(137) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 167.
(138) *Ibid.*, p. 290.
(139) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 93.
(140) *Ibid.*, pp. 416, 420.
(141) *Ibid.*, p. 466.

Certains le dissimulaient dans des caisses de sucre ; mais un navire ainsi chargé coula dans la Tamise et quand on retira les caisses du fleuve, le sucre avait fondu et l'or seul restait ([142]).

Pourtant, en 1589, Cárdenas estime qu'on perd alors plus qu'on ne gagne, vu la hausse des monnaies, à rapporter des pièces d'or marocaines en Angleterre ([143]). Et il semble bien que les opérations aient surtout porté sur l'or en poudre.

Tous ces faits établissent que l'or a fait l'objet d'une exportation continue durant toute la seconde moitié du XVIe siècle. Mais il paraît difficile d'en indiquer exactement l'importance. Il faut bien reconnaître que les documents des *Sources Inédites* mentionnent moins souvent le trafic de l'or que celui du salpêtre ; c'est pourquoi nous ne l'avons indiqué qu'au troisième rang des exportations.

Autres produits. — Les exportations secondaires comprennent, avons-nous déjà dit, le cuivre, les cuirs, la cire, les amandes et les dattes.

Le cuivre ([144]) ne manquait pas au Maroc et El-Bekri en signalait dès le XIe siècle l'exportation faite alors au pays des Noirs. On l'y trouvait surtout dans le massif du Deren ; c'était du cuivre rouge, d'excellente qualité et très propre à la fabrication des armes et des munitions. Mais à cause des procédés rudimentaires employés, on n'exploitait que les filons à ciel ouvert et les résultats étaient assez aléatoires. Le métal était exporté en pains, qu'on appelait *tangoult* au Maroc et *pains de rosette* en France; on lui donnait cette forme après une première fonte à la fournaise. Nous manquons ici encore de précisions sur l'importance du trafic. Toutefois, en 1567, un marchand proposait de s'engager à fournir annuellement à la reine Elisabeth trente tonnes de beau cuivre pour faire les munitions, au prix de vingt-cinq livres sterling la tonne. Et les prix paraissent avoir varié, car Guillaume Bérard

(142) *S. I.*, 1re s., A., t. I. p. 420.
(143) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 420.
(144) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 90, 203 ; France, t. II, pp. 24, 108. — El-Bekri, *op. cit.*, p. 306. Cf. Colin, *Les mines marocaines*, p. 195.

rapporte qu'en 1583, Moulay Ahmed el-Mansour vendait la rosette aux Anglais à raison de vingt-deux francs le quintal.

Les Chérifs envoyaient aussi du cuivre aux usines d'Europe pour la fonte de leurs canons; des expéditions de ce genre furent faites dans les Provinces Unies (145), mais nous n'en avons pas trouvé trace pour l'Angleterre.

Les cuirs (146) abondaient au Maroc, riche en animaux, ovins, bovins et caprins. Dès le XIIe siècle et peut-être même auparavant, le maroquin était particulièrement recherché en Angleterre. Les Anglais exportèrent du Maroc, d'abord seulement des cuirs tannés et colorés, puis des peaux crues qu'ils travaillèrent eux-mêmes, quand l'industrie de la préparation du cuir eut été créée dans leur pays. En 1553, les Espagnols s'emparèrent au Peñon de Velez d'un grand nombre de bonnes peaux ; et en 1574 on indique les cuirs parmi les produits qu'on trouve à Larache.

Les peaux de chèvre (147) du Maroc étaient spécialement appréciées en Angleterre, tant en raison de leur qualité que de leur préparation particulière. Elles provenaient principalement du Tafilalet, où l'on utilisait pour les teindre en rouge les fruits du *takaout*, une variété de tamarix. 3.600 peaux de chèvre, d'une valeur de 266 £ 13 s 4 d, furent ainsi exportées en Angleterre en 1574-1575, et seulement 1.100, d'une valeur de 91 £ 13 s 4 d, l'année suivante.

Il arriva que certaines peaux parvinrent en Angleterre en mauvais état, soit qu'elles fussent de mauvaise qualité, soit qu'elles eussent été gâtées par l'eau de mer au cours de la traversée ; comme on les estimait invendables en Angleterre, leurs propriétaires furent autorisés à les réexporter dans les autres pays d'Europe sans formalités (148).

La cire (149) a été pendant tout le moyen âge exportée du

(145) *S. I.*, 1re s., Pays-Bas, t. III, pp. 89 et sq.

(146) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 56, 138. — Mas-Latrie, *op. cit.*, pp. 373-374.

(147) *S. I.*, A., t. I, pp. 186-187.

(148) *Ibid.*, pp. 221-222.

(149) *Ibid.*, t. I, pp. 29, 138, 394 ; t. II, p. 223. — Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 376.

Maroc, et il en fut de même au XVIe siècle, où Vaez d'Azevedo et Henry Roberts la citent parmi les marchandises qu'on peut y acheter. En 1574, on pouvait s'en procurer à Larache, et sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour elle était abondante dans le Sous. Mais nous ne savons rien de précis sur le trafic auquel elle put donner lieu avec l'Angleterre.

Les amandes (150) figuraient parmi les premières marchandises rapportées du Maroc en Angleterre en 1552. Les mémoires et les correspondances les indiquent souvent parmi les produits du pays. Elles faisaient l'objet d'un négoce actif ; il en fut exporté en Angleterre 604 quintaux, d'une valeur de 1.208 £, en 1574-1575, et 976 quintaux, d'une valeur de 1.952 £, en 1575-1576.

Les dattes (151), comme le sucre et les amandes, furent l'un des produits le plus anciennement exportés du Maroc en Angleterre. Elles provenaient presque exclusivement du Drâ et du Tafilalet, mais il y en avait aussi dans le Sous. Elles sont mentionnées fréquemment parmi les exportations, et Henry Roberts les estime d'excellente qualité. En 1578, John Bampton fut autorisé, par ordre du Sultan, à en exporter trente charges de chameaux. En 1574-1575, il en fut expédié en Angleterre 120 quintaux d'une valeur de 240 livres sterling.

Divers autres produits du Maroc ont été exportés en Angleterre d'une façon plus ou moins accidentelle : l'indigo — ou *anil*, — les plumes d'autruche, les câpres, les grains d'anis, et le miel.

L'indigotier (152) était cultivé en grand par les habitants du Drâ, qui savaient en extraire la substance tinctoriale. En 1589, on considérait l'indigo du Maroc comme plein de terre et inutilisable et, en 1591, un commerçant affirmait que c'était « une marchandise mauvaise et invendable », qui ne valait pas plus de six livres sterling le quintal. Pourtant, en

(150) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 19, 186-187.

(151) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 92-93, 186 ; t. II, p. 223 ; t. III, pp. 233, 593-594.

(152) *Ibid.*, t. I, pp. 186-187, 538 ; t. II, pp. 60-61.

1575-1576, les Anglais en avaient exporté 1.450 livres, d'une valeur de 36 £ 5 s.

Les plumes d'autruche (153) venaient au Maroc du Sahara. Elles firent l'objet d'un certain trafic, surtout sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour. En 1574-1575, 190 plumes d'autruche, valant 47 £ 10 s, furent exportées en Angleterre.

Les câpres (154) figurent aussi dans la liste des produits du Maroc exportés en Angleterre, en 1575-1576, pour 15 £ 6 s 8 d.

Le même document mentionne encore, en 1574-1575, 52 quintaux de grains d'anis (155), pour une valeur de 69 £ 6 s 8 d, et, l'année suivante, 50 quintaux pour 66 £ 13 s 4 d ; ce terme comprenait aussi sans doute les grains de cumin et de coriandre qu'on récoltait au Maroc. L'anis marocain était d'ailleurs excellent et abondant.

L'alun et le miel (156) figurent parmi les exportations du Maroc que mentionne Edmund Hogan, à qui Abd-el-Malek déclarait, en 1577, que ses Etats renfermaient des « montagnes d'alun ». D'ailleurs les Espagnols avaient trouvé de l'alun au Peñon de Velez en 1563. Quant au miel, on pouvait s'en procurer à Larache.

Signalons encore, au moins pour mémoire, l'argent, l'ambre, les faucons, les tapis et le coton. C'est Edmund Hogan qui parle de l'argent (157), mais l'exportation de ce métal paraît avoir été exceptionnelle. L'ambre (158) est cité par Vaez d'Azevedo ; il venait d'Orient ou, sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour, de Tagaost : il était surtout envoyé en cadeau par les Sultans aux souverains d'Europe. Les faucons (159) étaient assez répandus au Maroc, surtout dans le Drâ ; les Maures s'en servaient pour la chasse, et Moulay Ahmed el-Mansour avait même un « grand fauconnier », le caïd Absadock. C'est à titre de présents et accidentellement qu'on les exportait en Angleterre ; un commerçant en adresse

(153) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 186 ; t. II, p. 224 ; t. III, p. 394.
(154) *Ibid.*, t. I, p. 187.
(155) *Ibid.*, t. I, p. 186 ; t. II, p. 223.
(156) *Ibid.*, t. I, pp. 56, 204 ; t. II, p. 223.
(157) *Ibid.*, t. I, p. 204. Cf. Colin, *Les mines marocaines*, p. 19[illegible]
(158) *Ibid.*, t. I, p. 29 ; t. III, p. 393.
(159) *Ibid.*, t. I, pp. 359-360 ; t. II, pp. 95, 330, 406-407.

à un de ses parents en 1579, et le secrétaire d'Etat Robert Cecil en reçoit deux vols en 1595 et 1596. L'exportation des tapis et du coton est signalée dans un mémoire (160) de la fin du XVIe siècle ; nous n'en avons trouvé trace nulle part ailleurs, mais on sait qu'au XVe siècle, les Portugais exportaient du Maroc, sans doute de Safi, des tapis *hambels* en quantité appréciable (161).

Il faut dire un mot des produits marocains qui n'étaient exportés que très rarement et dont certains même ne sortaient pas du pays : céréales (blé, orge, maïs) et animaux (bœufs, moutons, chevaux).

Au XVe siècle et au début du XVIe siècle, le blé et les chevaux avaient fait l'objet d'un commerce important. Les Portugais les achetaient à Safi, en même temps que les tapis *hambels* et les réexportaient en Guinée (162), ce qui leur permettait de s'y procurer de l'or, pour financer leurs expéditions maritimes, pour acheter les épices de l'Inde et pour payer les frais d'exploitation de leur Empire.

Par contre, à l'époque qui nous intéresse, les Chérifs n'autorisaient que très rarement la sortie des céréales et des animaux « tant en raison de leurs scrupules religieux que de leur esprit d'accaparement ». Seul le trafic des chevaux (163) a pu faire l'objet de certaines opérations. Ces animaux étaient très nombreux au Maroc. En 1561, Vaez d'Azevedo estime qu'ils y sont « meilleurs qu'en Espagne ». Henry Roberts, en 1585, signale leur grand nombre. Et au temps de Moulay Ahmed el-Mansour, on les trouvait en quantité dans le Sous, où ils étaient amenés du Drâ. El-Oufrani (164) rapporte qu'El-Mansour a déclaré pouvoir mettre en mouvement 16.000 cavaliers et que certaines tribus sont particulièrement riches en

(160) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 90.
(161) Robert Ricard, *Le commerce de Berbérie et l'organisation économique de l'Empire portugais aux XVe et XVIe siècles*, dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales* de la Faculté des Lettres d'Alger, II, 1936, pp. 266-290.
(162) *Ibid.*, *passim.*
(163) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 29 ; t. II, p. 224 ; t. III, p. 394.
(164) El-Oufrani, *op. cit.*, pp. 200, 285-286.

chevaux : les Ouled Motha en ont 3.000 et les Ouled Bou Aziz, 1.500. Il raconte aussi qu'un cheikh d'Andalousie, venu au Maroc, a constaté que le Sultan possédait 26.000 chevaux.

Mais en pays musulman les chevaux sont considérés comme des bêtes nobles « frayant le chemin à travers les colonnes ennemies » et nécessaires à la guerre sainte. Il est contraire à la doctrine de l'Islâm de les vendre à des non musulmans et il est rigoureusement interdit de les exporter. Ce n'était pas sans peine qu'un commerçant européen résidant au Maroc pouvait s'en procurer ; s'il était autorisé à en acheter, l'acte de vente, que dressaient les *adoul*, devait toujours mentionner le signalement de l'acheteur et celui du vendeur [165]. Il semble bien pourtant qu'au XVI[e] siècle, on en ait exporté quelques-uns. En effet, le 9 septembre 1579, un marchand habitant le Maroc, Augustin Lane, écrit à un de ses parents d'Angleterre qu'il possède un très beau cheval et qu'il voudrait bien être autorisé par le Chérif à le lui envoyer, « comme il aurait pu le faire, ajoute-t-il, sous le précédent Sultan » [166]. On peut en conclure que ce dernier, Abd-el-Malek, qui s'affranchissait facilement des usages musulmans, avait laissé exporter des chevaux de ses Etats. Mais cette exportation était certainement irrégulière et peu importante. Presque toujours, les chevaux du Maroc qui arrivent en Europe ont été envoyés par les Sultans à titre de cadeaux.



Nous croyons avoir montré l'importance des échanges de marchandises entre l'Angleterre et le Maroc, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il importe maintenant d'indiquer brièvement leurs conséquences pour les deux pays.

En ce qui concerne le Maroc, ce commerce a permis aux Chérifs Saadiens d'entretenir le noyau d'armée permanente qui a été un des buts principaux de leur politique. Si l'Angleterre n'avait rien expédié au Maroc, il est probable que les autres nations d'Europe n'auraient pas pu satisfaire complètement les besoins des Sultans. Au point de vue social, le trafic anglais, en contribuant au développement de l'activité économique, a pu par suite améliorer dans une certaine mesure les conditions de la vie pour ceux qui y furent mêlés. Mais ils étaient une minorité, car les affaires se trouvaient entre les mains des Chérifs et de quelques juifs ; et, d'autre part, les marchands anglais, relativement peu nombreux, menaient au Maroc une existence à part, sans guère se mêler à la vie du pays et de ses habitants.

(165) S. *I.*, 1[re] s., A., t. I, p. 360.
(166) *Ibid.*, t. I, pp. 359-360.

Si l'on regarde du côté anglais, on remarque que le commerce avec le Maroc a fait connaître l'empire des Chérifs en Angleterre, ainsi qu'en témoigne la littérature anglaise [167]. Ce trafic a été une des manifestations, un des aspects de l'essor de l'Angleterre au XVI[e] siècle. Les Anglais commençaient à se rendre mieux compte de la valeur des facteurs économiques, et la nation prenait conscience d'elle-même ; en même temps la passion commerciale se développait, les marchands recherchaient de plus en plus des débouchés nouveaux et le Maroc fut un de ces débouchés.

Mais le commerce de l'Angleterre avec le Maroc n'a pas entraîné un véritable rapprochement entre les deux pays. Pour les Saadiens, il n'a été qu'un élément utile à leurs finances et à la domination militaire qu'ils tentaient d'imposer au Maroc. Pour les Anglais, ce fut seulement un épisode secondaire de leur histoire économique. Il faut souligner cependant que cet épisode constitue le début d'une tradition commerciale qui demeura à peu près ininterrompue jusqu'à l'établissement du Protectorat français sur l'Empire chérifien.

JACQUES CAILLÉ.

(167) Cf. Roland Lebel, *Le Maroc chez les auteurs anglais du XVI[e] au XIX[e] siècle.* Paris, 1939, chap. I, *passim*.